

Avis de constitution

SOCIETE « NOUVELLE CREATION GROUPE » en abrégé « NCG »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 51, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/04/2025, et enregistrés au CEPICI le 24/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NOUVELLE CREATION GROUPE »

en abrégé « NCG »

Objet : Restauration - Avitaillement ;
Vente et Location d'accessoires de cérémonie ;
Imprimerie – Gadgets ;
Communication – Evénementiel-Publicité ;
Fournitures de bureau, matériels informatiques
et maintenance ;
Import-export ;
Entretien de bureau, jardinage, aménagement
et décoration d'espaces. .Et pour la réalisation de l'objet
social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 51, Ilot 4

Dirigeant(s) Mme GBAHOU IDA MAURICETTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06090 du 23/06/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°37037/GTCA/RC/2025 du 23/06/2025

